

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au Conseil départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée.

Tel est l'objet du présent rapport consacré à l'examen du Compte Administratif de l'année 2023.

Je vous propose d'examiner dans un premier temps les grandes tendances qui se dégagent de l'exercice 2023 (notamment l'évolution des principaux ratios financiers du département, Partie 1) avant de revenir de manière synthétique sur les réalisations de l'année 2023 présentées par nature de dépenses et de recettes (Partie 2) puis par fonctions (Partie 3).

1ère PARTIE : LES GRANDES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU DÉPARTEMENT

Le compte administratif 2023 soumis à votre approbation reflète la traduction des engagements qui vous ont été proposés lors du vote du budget primitif pour l'année 2023 et des décisions modificatives qui s'en sont suivies.

Vous en soulignerez des pourcentages de réalisation dans son exécution relativement satisfaisants, que ce soit en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement que d'investissement : les taux de réalisation sont en effet de **92,20 %** pour les dépenses réelles de fonctionnement (et 93,63 % en excluant les réserves directement intégrées au sein des chapitres depuis 2023 et l'adoption de la M57) et de **102,50 %** pour les recettes réelles de fonctionnement, tandis qu'en section d'investissement les taux de réalisation s'élèvent à **68,28 %** s'agissant des dépenses réelles (et **74,27 %** en excluant les réserves directement intégrées au sein des chapitres depuis 2023 et l'adoption de la M57) et à **93,78 %** pour les recettes réelles.

L'année 2023 semble marquer un tournant pour les finances des Départements. En effet, après plusieurs années placées sous le signe de l'amélioration continue de leurs ratios financiers, ces derniers enregistrent en 2023 :

- Une baisse de l'épargne brute supérieure à 38 % par rapport à 2022 (et supérieure à 20 % par rapport à fin 2019),
- Une baisse de l'épargne nette supérieure à 51 % par rapport à 2022 (et supérieure à 29 % par rapport à fin 2019),
- Une diminution de la trésorerie nette supérieure à 27 % par rapport à 2022 (trésorerie nette qui reste cependant, pour les Départements, supérieure fin 2023 au niveau observé fin 2019 : + 24 %).

Ces données sont issues de la Situation Mensuelle comptable des Collectivités Locales (SMCL) publiée début février 2024 par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). Désormais fortement exposés aux aléas de la conjoncture économique, les Départements enregistrent en effet une forte chute des droits de mutation à titre onéreux en 2023 et un net ralentissement de la croissance de TVA (+ 3,7 % entre 2022 et 2023 contre + 8,6 % entre 2021 et 2022). Dans le même temps, leurs dépenses de fonctionnement explosent, notamment en matière de ressources humaines et de social (Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés).

Notre Département n'échappe pas à la règle et s'inscrit dans cette tendance en 2023, comme nous allons le voir dans ce rapport. La progression des dépenses de fonctionnement (+ **7,3 Millions €** entre 2022 et 2023, soit + 4,19 %) est nettement supérieure à celle des recettes de fonctionnement (+ **4,9 Millions €** entre 2022 et 2023, soit + 2,50 %).

Par conséquent, et pour la première fois depuis longtemps (hors 2020, année marquée par la crise sanitaire), les niveaux d'autofinancement diminuent : l'épargne brute se réduit de **2,4 Millions €** par rapport à fin 2022 (- 10,56 %) tandis que l'épargne nette se réduit de **1,9 Millions €** (- 17,67 %).

Malgré ce contexte à nouveau très défavorable pour les départements, le compte administratif 2023 de notre collectivité traduit notre volonté de concilier deux grands impératifs au cours de l'année écoulée :

- La nécessité de maintenir une situation financière saine, en poursuivant autant que possible la

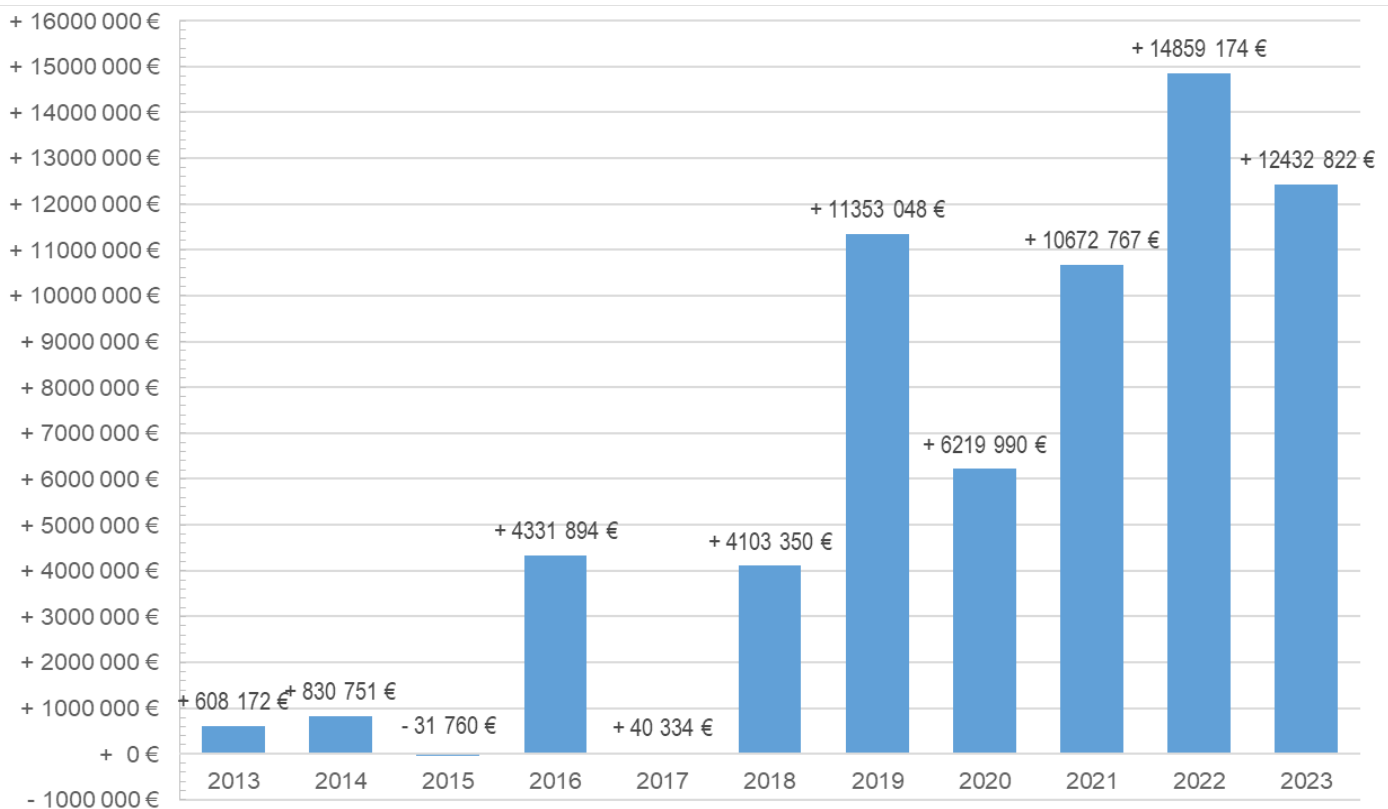
maîtrise et l'optimisation des charges de fonctionnement, afin d'éviter un nouveau déficit entre la moindre progression des recettes et l'augmentation plus nette des dépenses, notamment sociales, et donc de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir dans un contexte qui s'annonce relativement incertain.

- La nécessité absolue d'offrir des services de qualité à nos usagers et de construire un territoire résilient, solidaire et attractif. Notre collectivité s'est donc attachée en 2023, comme ce fut déjà le cas les années précédentes, à accomplir et renforcer ses missions relatives aux politiques sociales et de solidarités territoriales mais aussi à investir pour l'avenir afin de permettre l'attractivité et le développement de notre territoire tout en favorisant l'économie locale.

Le premier objectif (maintenir une situation financière saine à l'issue de l'exercice 2023) **est atteint**, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- Un résultat de gestion en section de fonctionnement (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, y compris les écritures d'ordre) en perpétuelle augmentation depuis des années (entraînant donc une progression constante de l'excédent reporté à compter du BP 2015) et qui demeure relativement satisfaisant en 2023, comme en témoignent le graphique et le tableau ci-après :

Evolution du résultat de gestion en fonctionnement depuis 2013 :



Evolution du résultat de clôture (en euros) depuis 2017 :

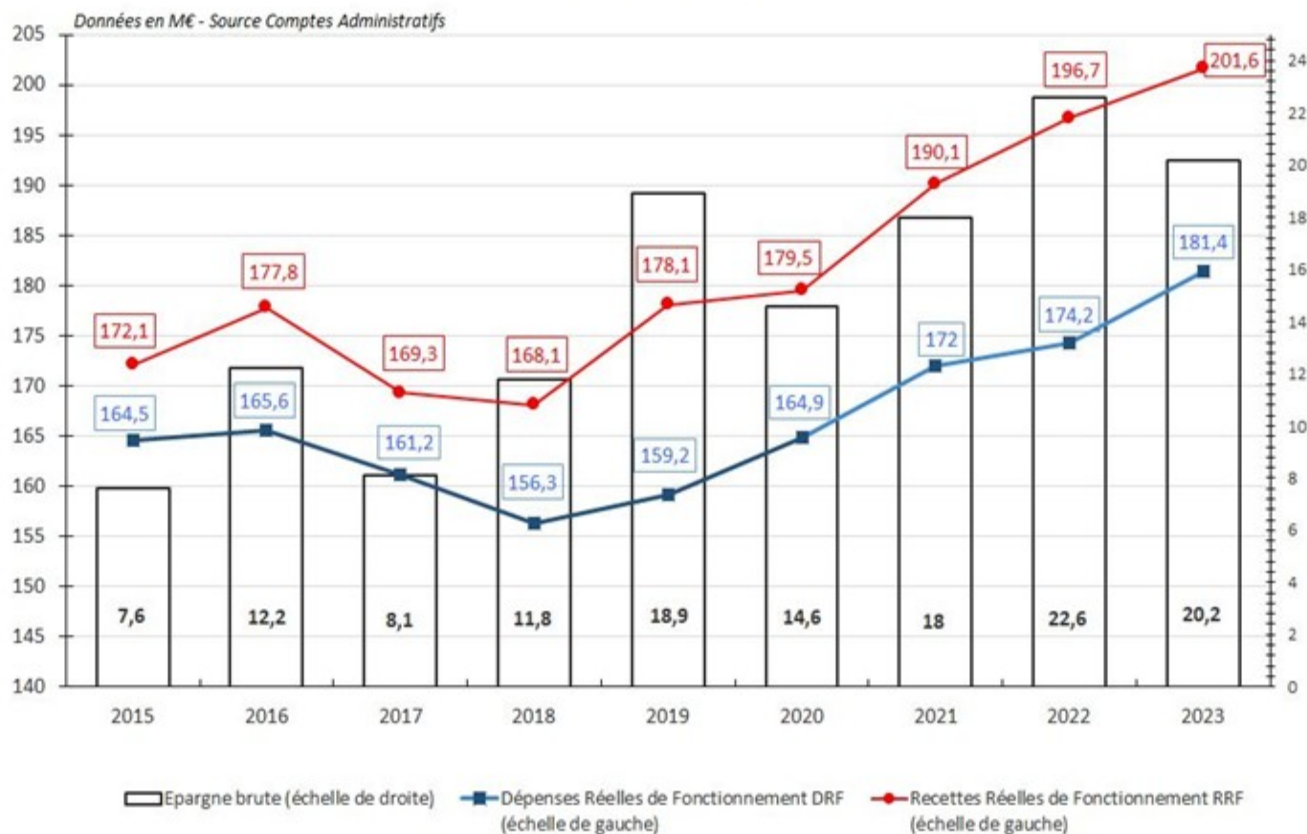
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat d'investissement	+3 230 613,42	+1 550 421,03	+2 190 547,87	+616 932,05	-7 538 025,24	-13 700 595,37	-11 534 060,77
Résultat de fonctionnement	+5 953 076,35	+10 056 426,48	+22 764 300,95	+28 987 636,31	+39 660 403,20	+46 519 577,47	+44 852 399,76
Résultat global de clôture	+9 183 689,77	+11 606 847,51	+24 954 848,82	+29 604 568,36	+32 122 377,96	+32 818 982,10	+33 318 338,99

- Une amélioration franche des indicateurs financiers majeurs du Département (niveau d'épargne brute, taux d'épargne brute, niveau d'épargne nette, capacité de désendettement).

L'épargne brute libérée (recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations mais avec travaux en régie – dépenses réelles de fonctionnement) est la suivante à l'issue de l'exercice 2023 : **201 652 900,85 €** (recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations mais avec travaux en régie) – **181 476 800,11 €** (dépenses réelles de fonctionnement) = **20 176 100,74 € d'épargne brute**.

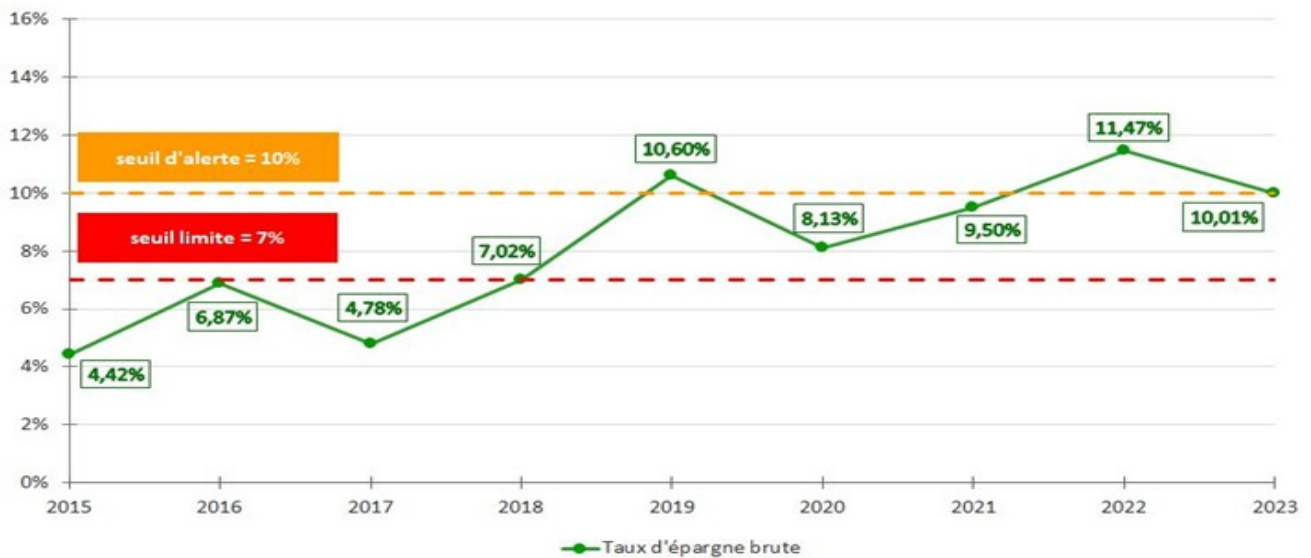
Le niveau d'épargne brute, s'il demeure tout à fait correct, diminue donc de quasiment **2,4 Millions €** par rapport au niveau enregistré fin 2022 (**22 557 984,44 €**).

Evolution de l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) sur la période 2015-2023



Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est de **10,01 %** à la fin de l'exercice 2023. Pour rappel, ce ratio qui exprime la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette puis investir (autrement dit, il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement) était de 11,47 % fin 2022. Nous observons donc bien une baisse qui nous rapproche à nouveau "dangereusement" du seuil d'alerte compris entre 7 % et 10 %.

Evolution des taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) sur la période 2015-2023



L'épargne nette à l'issue de l'exercice 2023 (c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts auprès des banques) est la suivante :

$$20\ 176\ 100,74\ \text{€ (épargne brute)} - 11\ 233\ 072,54\ \text{€ (remboursement du capital des emprunts)} \\ = 8\ 943\ 028,20\ \text{€}.$$

C'est la sixième année d'affilée que le département de la Creuse présente un niveau d'épargne nette positif en fin d'exercice (depuis 2018), ce qui traduit bien la tendance durable d'amélioration de la santé financière de notre département. Pour autant, nous observons bien, là aussi, un décrochage par rapport au niveau observé fin 2022 (- 1,9 Millions €, soit une baisse de l'épargne nette de 17,67 %).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Épargne nette du Département	-2,1 Millions€	+1,7 Millions€	-2,5 Millions€	+0,5 Millions€	+7,6 Millions€	+3,2 Millions€	+6,2 Millions€	+10,8 Millions€	+8,9 Millions€

Cela signifie donc que nous sommes désormais en capacité **d'autofinancer**, chaque année, **une partie de nos dépenses d'investissement, et donc de réduire notre recours à l'emprunt**. En effet, et c'est à souligner, **le Département a poursuivi en 2023 un cycle de désendettement entamé à compter de l'exercice 2021**.

Le montant emprunté en 2023 s'élève à **8 Millions €** et est largement inférieur aux montants empruntés les années précédentes (**13,5 Millions €** en 2018 et en 2019, **12,5 Millions €** en 2020, **10 Millions €** en 2021 et **9 Millions €** en 2022).

Il est surtout inférieur au montant du capital remboursé en 2023 (**11,2 Millions €**). Par conséquent, l'encours de dette du budget principal poursuit sa diminution en fin d'exercice : alors qu'il était de **96,2 Millions €** fin 2022, l'encours s'établit à **93 Millions €** fin 2023, soit une diminution d'environ **3,2 Millions €** en un an. Plus globalement, en trois ans (depuis fin 2020), l'encours de dette de notre collectivité a diminué de **7,8 Millions €** en passant de **100,8 Millions €** à **93 Millions €**.

Le **ratio de désendettement** (encours de dette / épargne brute) suit la même tendance favorable et est passé à 4,61 années fin 2023. L'évolution de la capacité de désendettement de notre collectivité depuis 2015 traduit elle aussi une nette amélioration de la situation, notre département se tenant aujourd'hui assez éloigné du seuil d'alerte fixé à 10 années et du seuil limite à ne pas dépasser fixé à 15 années, comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	12,2	7,7	11,7	8,3	5,3	6,9	5,5	4,3	4,6

**Ratio capacité de désendettement en nombre d'années
(encours dette / épargne brute)**



S'agissant du **second grand objectif** de l'année 2023 (offrir des services de qualité à nos usagers et poursuivre la construction d'un territoire résilient, solidaire et attractif), le département de la Creuse s'est également attaché à répondre présent, en assurant pleinement notre mission d'accompagnement social envers les personnes les plus fragiles et en soutenant notre territoire à travers les compétences qui sont les nôtres, afin de préserver l'économie et l'emploi. A titre d'illustration, nous pouvons notamment mentionner les éléments suivants :

- les dépenses d'investissement (les dépenses d'équipement + les subventions d'équipement versées à des tiers + les travaux en régie, c'est-à-dire ceux réalisés directement par les agents du Conseil départemental) s'élèvent à plus de **21,2 Millions €** en 2023. On arrive même jusqu'à **21,8 Millions €** en intégrant les avances remboursables octroyées à des tiers (au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) notamment, mais aussi à certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire). Ce niveau de réalisation en investissement demeure "exceptionnel" pour notre collectivité, surtout au regard du contexte : en dehors de 2022, où le niveau des dépenses d'investissement a atteint **23,9 Millions €**, nous étions plutôt sur une fourchette comprise entre **15 Millions €** et **20 Millions €** les années précédentes.

Le Département, en 2023 comme ce fut aussi le cas les années précédentes, a donc pleinement joué son rôle pour la relance de l'économie creusoise. Le programme d'investissement du Département prépare l'avenir à travers la mise en œuvre d'opérations d'amélioration des infrastructures de mobilité, l'amélioration des conditions d'études de nos collégiens mais aussi l'aménagement numérique du territoire creusois.

Le détail des investissements réalisés en 2023 apparaît plus loin dans le rapport. Il est tout d'abord intéressant de constater que le mode de financement de ces investissements évolue de manière notoire et favorable, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Dépenses d'investissement 2023 à financer	Montants	Sources de financement de l'investissement 2023	Montants
Investissements directs du Département : études, logiciels, travaux, acquisitions de matériels	14 753 113,71 €	Subventions d'investissement encaissées	1 764 938,16 €
Investissements indirects du Département : subventions d'équipement versées à des tiers	5 697 681,64 €	FCTVA	2 716 508,26 €
Sous total dépenses d'équipement du Département (investissements directs + indirects)	20 450 795,35 €	Remboursements par des tiers des avances et prêts octroyés par le conseil départemental	112 180,13 €
Travaux en régie (réalisés par des agents du Département)	841 287,42 €	Autres recettes d'investissement diverses (cessions d'immobilisations, avoirs, annulations de mandats émis sur exercices antérieurs, opérations pour compte de tiers)	781 571,91 €
Avances remboursables et prêts octroyés par le conseil départemental à des tiers	526 937,00 €	Épargne nette (CAF nette)	8 943 178,20 €
Autres dépenses d'investissement (opérations pour compte de tiers)	- €	Emprunt souscrit	8 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT A FINANCER	21 819 019,77 €	TOTAL SOURCES DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2023	22 318 376,66 €
DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A FINANCER EN 2023 (variation de l'excédent global de cloture)			499 356,89 €

En effet, pour la seconde année consécutive, l'emprunt ne constitue plus la première source de financement de notre politique d'investissements.

En 2023, c'est toujours l'autofinancement (l'épargne nette) qui représente 41 % du financement des dépenses d'investissement du Département, devant l'emprunt (qui permet de couvrir 36 % des dépenses d'investissement 2023). C'est à mentionner car jusqu'à 2020 inclus, l'emprunt représentait environ 70 % des sources de financement de nos investissements. Enfin, les autres recettes d'investissement (subventions, FCTVA, cessions, remboursements des avances et prêts) permettent de financer 23 % de nos dépenses d'investissement en 2023. Il s'agira d'essayer de maintenir ce "cercle vertueux" dans les années futures, c'est-à-dire poursuivre une politique d'investissements ambitieuse en la finançant le plus possible par l'autofinancement (épargne nette) et les subventions et non plus l'emprunt.

A noter également que le Département n'a pas eu besoin de "piocher" dans son fonds de roulement en 2023 pour financer ses investissements, ce qui sera en revanche probablement le cas dans les années futures (au regard notamment de la dégradation des conditions d'emprunt et donc de la nécessité de diminuer encore davantage le recours à ce dernier à compter de 2024).

- la raison d'être du Département demeure également la **solidarité** : enfance, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en insertion.

Le Département est un soutien précieux pour de nombreux creusois et a donc mobilisé les leviers dont il dispose pour soutenir les plus fragiles. Les dépenses relatives à l'action sociale, hors frais de personnel, ont ainsi progressé dans de nombreux domaines entre 2022 et 2023, traduisant le rôle central du département pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens.

A titre d'exemple, les dépenses relatives à la PCH passent de **4,1 Millions €** en 2022 à quasiment **4,7 Millions €** en 2023 (+ 13,92 %), les frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés passent de **18,9 Millions €** fin 2022 à **20,1 Millions €** fin 2023 (+ 6,66 %) et les dépenses en matière d'Aide Sociale à l'Enfance hors transport des élèves handicapés (foyers de l'enfance dont CDEF, lieux de vie et d'accueil, Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile, accueil familial) passent de **8 Millions €** fin 2022 à **10,7 Millions €** fin 2023 (+ 33,12 %).

A l'inverse, nous observons une légère diminution des dépenses relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA) qui passent de **16 Millions €** fin 2022 à **15,6 Millions €** fin 2023 (- 2,49 %) et des dépenses Allocation Personnalisée Autonomie (APA) qui passent de **31,8 Millions €** fin 2022 à **30 Millions €** fin 2023 (- 5,56 %). Globalement, les trois allocations individuelles de solidarité que sont le RSA, l'APA et la PCH représentent **50,3 Millions €** de dépenses en 2023 (soit 27,74 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département).

Ces éléments, non exhaustifs, reflètent la volonté des élus départementaux de renforcer notre service public social de qualité pour offrir des services innovants et efficaces à nos concitoyens les plus fragilisés. Cette solidarité est rendue possible par la gestion saine que nous avons précédemment menée, en pilotant nos dépenses de façon rigoureuse et en ayant privilégié une politique d'endettement maîtrisée.

Synthèse et point de vigilance : l'année 2023 reste une bonne année sur le plan financier pour notre Département. Nos ratios financiers demeurent corrects et en dehors des seuils d'alerte (capacité de

désendettement inférieure à 10 ans, taux d'épargne brute supérieur à 10 %, et la principale source de financement des investissements, devant l'emprunt).

Comme ce fut déjà le cas les années précédentes, notre collectivité a activé tous les leviers à sa disposition afin de maintenir une situation financière saine : maîtrise des charges de fonctionnement courant (qui diminuent même de **58 000 €** par rapport à 2022 malgré le contexte d'inflation que nous connaissons actuellement), poursuite du désendettement entamé depuis 2021 (l'encours a encore diminué de **3,2 Millions €** sur l'année 2023), recherche de subventions et de financements auprès des partenaires institutionnels (les subventions de fonctionnement augmentent de plus de **2 Millions €** en 2023 par rapport à 2022). Ces efforts auront permis de maintenir un niveau d'investissement encore soutenu en 2023, et dépassant une nouvelle fois **20 Millions €**.

Pour autant, si le Département de la Creuse présente aujourd'hui une situation financière saine, fruit de neuf années de gestion rigoureuse des deniers publics depuis 2015, il ne s'agit pas de relâcher nos efforts mais au contraire de rester extrêmement vigilants dès 2024 au regard des fortes incertitudes pesant sur le niveau futur des recettes et des dépenses des départements. **En effet, si un effet ciseau est déjà observé sur l'exercice 2023, avec une progression des dépenses de fonctionnement (+ 7,3 Millions €) bien supérieure à celle des recettes (+ 4,9 Millions €), ce dernier devrait nettement s'amplifier en 2024.**

Plus largement, c'est le modèle financier des Départements qui interroge aujourd'hui. En effet, auparavant ces derniers pouvaient activer certains leviers, notamment fiscaux, ce qui n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2021 et le transfert de la part départementale de foncier bâti à l'échelon communal. De même, si depuis 2015 les recettes de fonctionnement de notre collectivité connaissent une dynamique favorable, elles se sont aussi et surtout "rigidifiées" (97 % des produits de fonctionnement rigides aujourd'hui, c'est-à-dire sur lesquels le département n'a pas de marge de manœuvre, contre 79 % en 2015) et intègrent une part de plus en plus importante de produits dépendant de la conjoncture économique (environ un tiers aujourd'hui contre seulement 13 % en 2015). Il s'agit donc, pour l'échelon départemental, de financer des dépenses pérennes par nature (RH, AIS, satellites) par des ressources qui elles ne le sont plus : l'incertitude continuera de peser sur le niveau des DMTO (et donc de la péréquation horizontale). Même inquiétude s'agissant des recettes de TVA, pour lesquelles on observe déjà un net ralentissement de la croissance (+ 8,6 % entre 2021 et 2022 puis seulement + 2,8 % entre 2022 et 2023).

L'année 2024 et les suivantes s'annoncent donc plus compliquées, avec des indicateurs financiers qui devraient logiquement se dégrader pour les départements. Il s'agira donc pour nous, de nous appuyer de manière progressive et linéaire, pendant toute la durée du mandat, sur cet excédent de **33 Millions €** afin de maintenir des services de qualité aux creusois tout en continuant à investir pour préparer l'avenir et continuer de construire un territoire attractif, solidaire et résilient.

Pour rappel, et avant d'entrer dans le détail, les réalisations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	37 149 796,49 €	193 129 699,42 €	230 279 495,91 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	39 316 331,09 €	205 562 521,71 €	244 878 852,80 €

Le résultat de gestion global de l'exercice 2023, sections d'investissement et de fonctionnement réunies, est donc excédentaire à hauteur de **+ 14 599 356,89 €**. Dans le détail, les résultats de clôture par section sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat de gestion 2023 : + 2 166 534,60 €

Reprise du résultat N-1 : - 13 700 595,37 €

Résultat de clôture Investissement : - 11 534 060,77 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2023 : + 12 432 822,29 €

Reprise du résultat N-1 : + 32 419 577,47 €

Résultat de clôture Fonctionnement : + 44 852 399,76 €

L'excédent global de clôture s'établit ainsi à **33 318 338,99 €** en fin d'année 2023.

MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes administratifs de 2015 à 2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement (en euros)									
Investissements directs	14 802 560	10 057 779	10 883 215	13 534 468	13 631 615	13 798 976	15 992 343	18 491 757	14 753 114
Investissements indirects	5 288 938	5 763 765	4 159 255	4 102 586	4 907 689	3 789 611	3 511 035	4 713 736	5 697 681
TOTAL	20 091 498€	15 821 544€	15 042 470€	17 637 054€	18 539 304€	17 588 587€	19 503 378€	23 205 493€	20 450 795€
Autres Mouvements financiers	12 085 328	13 007 729	13 181 642	14 084 946	14 308 706	14 393 394	19 837 078	16 817 572	16 699 001
Dont remboursement du capital de la dette	9 649 543	10 354 708	10 377 077	11 166 624	11 340 008	11 300 728	11 842 891	11 695 863	11 233 073
Encours au 31 décembre	92 356 819	93 406 325	95 141 747	97 440 701	99 600 693	100 799 965	98 964 001	96 268 138	93 035 065

MONTANT DES DÉPENSES RÉALISÉES DE 2015 A 2023

ANNÉES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Section d'investissement	32 176 826	28 829 273	28 224 112	31 722 104	32 848 010	31 981 981	39 340 546	40 023 066	37 149 796
Section de fonctionnement	174 025 746	175 625 844	171 674 081	166 262 381	168 873 996	176 042 188	183 158 087	185 133 296	193 129 699
TOTAL	206 202 572€	204 455 117€	199 898 193€	197 984 485€	201 722 006€	208 024 169€	222 498 543€	225 156 362€	230 279 495€

2ème PARTIE : LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : APPROCHE FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comme évoqué dans la première partie du rapport consacré au compte administratif, l'exercice 2023 se traduit bien par une légère dégradation de la santé financière du Département par rapport aux résultats enregistrés les années précédentes. L'ensemble de nos ratios financiers sont orientés à la baisse en 2023 : niveaux d'épargne brute et d'épargne nette, taux d'épargne brute, capacité de désendettement.

Cela s'explique par le fait qu'en 2023, nos recettes de fonctionnement (hors cessions d'immobilisations mais avec travaux en régie) ont connu une dynamique largement moins soutenue que celle des dépenses réelles de fonctionnement : les premières progressent de 2,50 % entre 2022 et 2023 tandis que les secondes ont augmenté de 4,19 % en un an.

La situation financière de notre collectivité demeure toutefois saine : le Département continue de bien se situer par rapport aux seuils d'alerte fixés pour chaque ratio financier (capacité de désendettement inférieure à 10 ans, taux d'épargne brute encore supérieur à 10 %, épargne nette qui reste positive et demeure la première source du financement de nos investissements en 2023, devant l'emprunt).

Les principaux éléments marquants de l'année 2023 sont décrits ci-après.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **200 913 328,43 €** (dont cessions d'immobilisations) en 2023. Elles continuent donc de progresser par rapport à 2022, puisqu'elles s'élevaient à l'époque à un peu plus de **196,2 Millions €**. L'ensemble des recettes de la section de fonctionnement sont récapitulées dans le tableau ci-après. Nous observons ainsi que **le taux de réalisation des recettes réelles s'élève à 102,50% pour l'année 2023** :

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	% réalisé
013 : atténuations de charges	697 000,53 €	876 789,18 €	125,79%
016 : APA	15 893 354,00 €	15 307 344,04 €	96,31%
017 : RSA	137 000,00 €	136 513,04 €	99,64%
70 : produits des services, du domaine	1 989 157,00 €	2 454 106,18 €	123,37%
73 : impôts et taxes	59 116 520,00 €	59 639 888,00 €	100,89%
731 : fiscalité locale	53 431 046,00 €	55 529 424,06 €	103,93%
74 : dotations et participations	60 713 494,00 €	62 670 834,70 €	103,22%
75 : autres produits de gestion courante	3 349 369,00 €	3 471 406,65 €	103,64%
76 : produits financiers	- €	- €	
77 : produits spécifiques	695 508,00 €	827 022,58 €	118,91%
78 : reprises sur provisions	- €	- €	
Sous total recettes réelles	196 022 448,53 €	200 913 328,43 €	102,50%
042 : opérations d'ordre	4 800 000,00 €	4 649 193,28 €	96,86%
002 : reprise du résultat antérieur	32 419 577,47 €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	233 242 026,00 €	205 562 521,71 €	88,13%

Les évolutions de recettes entre 2022 et 2023, classées par chapitres budgétaires, sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart en €	% évolution
013 : atténuations de charges	815 655,35 €	876 789,18 €	61 133,83 €	7,50%
016 : APA	17 540 223,59 €	15 307 344,04 €	- 2 232 879,55 €	-12,73%
017 : RSA	76 264,34 €	136 513,04 €	60 248,70 €	79,00%
70 : produits des services, du domaine	1 898 702,48 €	2 454 106,18 €	555 403,70 €	29,25%
73 : impôts et taxes	98 466 924,83 €	59 639 888,00 €	- 38 827 036,83 €	-39,43%
731 : fiscalité locale	14 074 885,00 €	55 529 424,06 €	41 454 539,06 €	294,53%
74 : dotations et participations	59 164 122,17 €	62 670 834,70 €	3 506 712,53 €	5,93%
75 : autres produits de gestion courante	2 814 541,96 €	3 471 406,65 €	656 864,69 €	23,34%
76 : produits financiers	- €	- €	- €	
77 : produits spécifiques	1 364 417,55 €	827 022,58 €	- 537 394,97 €	-39,39%
78 : reprises sur provisions	- €	- €	- €	
Sous total recettes réelles	196 215 737,27 €	200 913 328,43 €	4 697 591,16 €	2,39%
042 : opérations d'ordre	3 776 733,50 €	4 649 193,28 €	872 459,78 €	23,10%
002 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 992 470,77 €	205 562 521,71 €	5 570 050,94 €	2,79%

Nous constatons donc que l'essentiel des évolutions se concentre autour de quatre chapitres : les chapitres 73 et 731 liés aux recettes fiscales, le chapitre 74 lié aux dotations, participations et subventions de fonctionnement et le chapitre 016 lié aux concours APA versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Plus à la marge, nous observons aussi quelques évolutions notables sur les chapitres par nature 70, 75 et 77, que nous détaillerons ci-après.

S'agissant tout d'abord des recettes fiscales des chapitres 73 et 731, les écarts importants observés entre 2022 et 2023 s'expliquent par le changement de nomenclature budgétaire et comptable : abandon de la M52 pour passer en M57 au 1^{er} janvier 2023. Des recettes ont été transférées d'un chapitre vers l'autre. Il est donc intéressant d'étudier l'évolution des recettes fiscales entre 2022 et 2023 de manière consolidée, c'est-à-dire en additionnant les recettes des chapitres 73 et 731. **De manière globale, ces dernières progressent de plus de 2,6 Millions € entre 2022 et 2023** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Impôts et taxes (73) + Fiscalité locale (731)	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart en €	% évolution
DMTO	12 372 174,81 €	11 504 722,63 €	- 867 452,18 €	-7,01%
Fonds globalisé de péréquation des DMTO	12 777 092,00 €	13 561 463,00 €	784 371,00 €	6,14%
Taxe d'aménagement	1 116 460,60 €	1 074 080,91 €	- 42 379,69 €	-3,80%
Taxe spéciale sur les Conventions d'assurance	28 089 935,65 €	29 871 499,24 €	1 781 563,59 €	6,34%
Taxe intérieure sur la conso finale d'électricité	1 992 747,25 €	1 686 454,50 €	- 306 292,75 €	-15,37%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	10 578 094,89 €	10 532 338,50 €	- 45 756,39 €	-0,43%
Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour	19 340,63 €	25 035,28 €	5 694,65 €	29,44%
TVA fraction de droit commun (qui remplace le foncier bâti)	30 326 650,00 €	31 154 565,00 €	827 915,00 €	2,73%
TVA fraction compensation de la CVAE / fds péréquation CVAE	- €	3 919 225,00 €	3 919 225,00 €	
TVA fraction complémentaire (sous condition de taux de pauvreté et de produit de DMTO par habitant)	1 194 429,00 €	1 228 974,00 €	34 545,00 €	2,89%
CVAE	3 174 006,00 €	- €	- 3 174 006,00 €	-100,00%
IFER	733 897,00 €	811 410,00 €	77 513,00 €	10,56%
FNGIR	3 028 123,00 €	3 028 123,00 €	- €	0,00%
Fonds de péréquation de la CVAE	385 397,00 €	- €	- 385 397,00 €	-100,00%
DCP : Dispositif de compensation Péréquée	6 746 909,00 €	6 747 538,00 €	629,00 €	0,01%
Roles supplémentaires	6 553,00 €	23 883,00 €	17 330,00 €	264,46%
Total recettes chapitre 731 Impositions directe	112 541 809,83 €	115 169 312,06 €	2 627 502,23 €	2,33%

Notons tout d'abord que comme anticipé en début d'année 2023, les DMTO enregistrent une baisse (- 7 %). Ils reviennent à leur niveau de 2021, à **11,5 Millions €**. Une nouvelle baisse est anticipée en 2024. De manière exceptionnelle, cette baisse des DMTO a été compensée en 2023 par une augmentation quasi équivalente de la recette issue du Fonds globalisé de péréquation des DMTO (+ 6,14 %). En effet, une enveloppe de **1,9 Milliard d'euros** a été mise en répartition entre les départements éligibles en 2023, alors qu'elle se situait plutôt autour de **1,6 Milliard d'euros** les années précédentes et qu'un retour à ce niveau est projeté pour 2024.

A noter aussi la part aujourd'hui prépondérante de la TVA dans nos recettes fiscales, et plus largement dans nos recettes de fonctionnement. Nous bénéficions désormais de 3 fractions de TVA, pour un total de

36,2 Millions €. La principale fraction de TVA est celle reversée par l'Etat en compensation de la suppression du Foncier bâti pour les Départements. Elle représente **31,1 Millions €** en 2023, et nous observons qu'elle ne progresse que de 2,7 % par rapport à 2022 (**+ 0,8 Millions €**), très loin donc de la dynamique dont nous aurions bénéficié sur le foncier bâti en 2023 (revalorisation des bases à hauteur de + 7,1 %).

La recette fiscale la plus dynamique en 2023 est finalement la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), qui progresse de plus de 6 % par rapport à 2022 (**+ 1,8 Millions € quasiment**), en lien avec l'augmentation du nombre de risques couverts par les contrats d'assurance. La recette totale de TSCA s'élève à **29 871 499,24 €** en 2023, dont **3 274 541,46 €** pour le financement du SDIS (ce montant sera intégralement reversé au SDIS en 2024), les deux autres fractions venant compenser la suppression de la taxe professionnelle (**12 159 606,06 €**) et les transferts de compétence issus de l'acte 2 de la décentralisation (**14 437 351,72 €**).

Toutes les autres recettes fiscales connaissent peu d'évolution entre 2022 et 2023 : elles demeurent soit relativement stables (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER), fraction de TVA supplémentaire pour les Départements "fragiles", Dispositif de compensation Péréquée, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)) ou sont même orientées légèrement à la baisse (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) , Taxe Intérieure de Consommation Finale sur l'Electricité (TICFE) , taxe d'aménagement).

S'agissant ensuite des recettes du chapitre 74 "dotations et participations", ces dernières progressent de plus de 3,5 Millions € entre 2022 et 2023 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Dotations et participations	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart en €	% évolution
DGF (dotation globale de fonctionnement)	44 049 330,00 €	44 481 971,00 €	432 641,00 €	0,98%
DGD (dotation générale de décentralisation)	1 775 559,00 €	1 758 917,00 €	- 16 642,00 €	-0,94%
FCTVA	222 705,49 €	242 570,51 €	19 865,02 €	8,92%
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	3 393 110,00 €	3 379 566,00 €	- 13 544,00 €	-0,40%
Allocations compensatrices	1 812 587,00 €	1 779 550,00 €	- 33 037,00 €	-1,82%
Concours et compensations CNSA (dont PCH et N	4 534 648,11 €	5 761 699,33 €	1 227 051,22 €	27,06%
FMDI	848 881,00 €	833 600,00 €	- 15 281,00 €	-1,80%
Subventions et participations versées par l'Etat, des communes, des groupements (Agence de l'Eau, SDIS, EPCI, ARS, ANAH)	2 038 099,97 €	3 041 855,29 €	1 003 755,32 €	49,25%
Subventions et participations FEDER	85 774,73 €	174 726,70 €	88 951,97 €	
Subventions et participations FSE (fonds social e	217 158,87 €	1 216 378,87 €	999 220,00 €	460,13%
Compensation exceptionnelle par l'Etat de la revalorisation du RSA de 4%	186 268,00 €	- €	- 186 268,00 €	
Total recettes chapitre 74 Dotations et particip	59 164 122,17 €	62 670 834,70 €	3 506 712,53 €	5,93%

Nous observons tout d'abord que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progresse d'environ 1 % entre 2022 et 2023 (soit **+ 0,4 Millions €**). Mais c'est surtout l'enveloppe des subventions de fonctionnement perçues qui augmente fortement par rapport à 2022 : **+ 1 Millions €** sur les subventions versées par l'État et les différents groupements partenaires du Département (Agence de l'Eau Loire Bretagne, ARS, ANAH notamment) et **+ 1 Millions €** sur les subventions européennes (Fonds Social Européen (FSE) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)).

Au sein de l'enveloppe des subventions versées par l'État, nous retrouvons **604 212 €** pour le financement de la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

A noter enfin que les concours versés par la CNSA, autres que les concours APA, progressent également de **1,2 Millions €** entre 2022 et 2023. Ils s'élèvent à plus de **5,7 Millions €**, et nous y trouvons notamment le concours PCH (**1,8 Millions €**), le concours MDPH (**0,5 Millions €**), la compensation de l'avenant 43 (**1,1 Millions €**) ou encore la compensation liée à la mise en place du bonus qualité (dotation complémentaire) pour les Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (**1,2 Millions €** en 2023 contre **0 €** en 2022).

A l'inverse, une baisse importante est constatée au niveau des recettes du chapitre 016. Il s'agit des concours APA versés par la CNSA au Département. **Les recettes du chapitre 016 s'élèvent en effet à 15,3 Millions € en 2023, contre 17,5 Millions € en 2022, soit une baisse de 2,2 Millions €.** Cette diminution est à mettre en parallèle avec la diminution des dépenses observée dans le même temps sur les dépenses APA (nous y viendrons plus loin dans le rapport).

Enfin, si les recettes des chapitres 013 "atténuations de charges" et 017 "autres produits" étaient des peu entre 2022 et 2023, la situation est un peu différente s'agissant des recettes des chapitres 70 "produits des services et du domaine", 75 "autres produits de gestion courante" et 77 "produits spécifiques".

Les premières (recettes du chapitre 70) progressent de plus de **0,5 Millions €** par rapport à 2022 (+ 29,25 %) et ces augmentations concernent essentiellement la facturation du personnel mis à disposition par le Conseil départemental auprès d'autres structures telles que la Maison Départementale PH, l'Agence d'attractivité, le Conservatoire, le Centre de gestion, la Cité Internationale de la Tapisserie (CITA) ou le CDEF (+ **0,4 Millions €** entre 2022 et 2023 en lien avec les revalorisations salariales intervenues depuis 2022 et qui se sont poursuivies en 2023) et les redevances d'occupation du domaine public (+ **0,1 Millions €** entre 2022 et 2023).

Les recettes du chapitre 75 progressent également de plus de **0,6 Millions €** par rapport à 2022 (+ 23,34 %), en lien notamment avec le rattrapage effectué courant 2023 sur la refacturation auprès d'autres conseils départementaux des dépenses relatives à l'accueil d'enfants non creusois dans les structures du Département.

A l'inverse, les recettes issues du chapitre 77 diminuent elles de plus de **0,5 Millions €** par rapport à 2022 (- 39,39 %). Il s'agit ici des recettes exceptionnelles, qui s'élèvent à **827 022,58 €** en 2023 contre plus de **1,3 Millions €** en 2022. D'importantes actions de régularisation ont en effet été entreprises en 2022 auprès de structures telles que l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapé (APAJH) et l'Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) afin de récupérer des "trop-perçu" de dotations. L'essentiel des récupérations de "trop-perçu" de dotations s'est effectué sur 2022 et s'est achevé courant 2023, ce qui explique la diminution progressive de ces recettes exceptionnelles. Elles devraient d'ailleurs revenir à un niveau beaucoup plus bas à compter de 2024 pour se situer davantage entre **100 000 €** et **200 000 €**. A noter également que les cessions d'immobilisations (bâtiments, terrains, véhicules, matériel informatique...) qui sont retracées au sein du chapitre 77 ont représenté **101 715 €** en 2023.

Enfin, et pour information, les recettes d'ordre de la section de fonctionnement ont représenté **4 649 193,28 €** en 2023. Nous y trouvons notamment l'amortissement des subventions d'investissement transférables (**3,1 Millions €**) et la valorisation des travaux en régie effectués tout au long de l'année 2023 par les agents du département (à hauteur de **841 287,42 €**). Cette valorisation des travaux en régie, effectuée pour la première fois en 2021 et renouvelée en 2022 puis en 2023, ouvre droit en année N+1 à la perception du Fonds de Compensation sur la Taxe des Valeurs Ajoutés (FCTVA), ce qui est donc profitable à notre collectivité.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **181 476 800,11 €** en 2023, contre **174 179 281,70 €** en 2022, soit une **augmentation** de **4,19 %** en un an (+ **7,3 Millions €**). L'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement sont récapitulées dans le tableau ci-après. Nous observons ainsi que le taux de réalisation des dépenses réelles s'élève à 92,20 % pour l'année 2023 :

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2023 (BP + DM + virements de crédits)	Réalisé 2023	% réalisé
011 : charges à caractère général	19 214 458,00 €	15 379 707,02 €	80,04%
012 : charges de personnel	52 668 000,00 €	49 649 008,27 €	94,27%
014 : atténuations de produits	5 246 717,00 €	5 130 055,00 €	97,78%
016 : APA	35 976 000,00 €	30 050 912,02 €	83,53%
017 : RSA	16 457 098,00 €	15 592 257,17 €	94,74%
65 : Autres charges de gestion courante	64 251 284,00 €	63 080 711,42 €	98,18%
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	106 350,00 €	95 805,34 €	90,08%
66 : charges financières	2 150 000,00 €	2 128 656,64 €	99,01%
67 : charges spécifiques	300 000,00 €	9 687,23 €	3,23%
68 : Provisions	460 000,00 €	360 000,00 €	78,26%
Sous total dépenses réelles	196 829 907,00 €	181 476 800,11 €	92,20%
042 : opérations d'ordre	11 427 000,00 €	11 652 899,31 €	101,98%
023 : virement à la section d'investissement	24 985 119,00 €	- €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	233 242 026,00 €	193 129 699,42 €	82,80%

Commentaire : le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est en baisse par rapport à 2022. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'adoption de la nomenclature M57, le chapitre relatif aux dépenses imprévues a été supprimé. Cela nous oblige donc à intégrer directement des "réserves" au sein des chapitres par nature, afin de pouvoir faire face à d'éventuels aléas en cours d'exécution budgétaire. Ces réserves s'élevaient à **3 014 652 €** en 2023, réparties de la manière suivante :

1 868 582 € au chapitre 011, **750 000 €** au chapitre 012 et **396 070 €** au chapitre 65.

En mettant de côté ces réserves, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **93,63 %** en 2023.

Les évolutions de dépenses entre 2022 et 2023, classées par chapitres budgétaires, sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart en €	% évolution
011 : charges à caractère général	15 437 517,28 €	15 379 707,02 €	- 57 810,26 €	-0,37%
012 : charges de personnel	47 325 411,24 €	49 649 008,27 €	2 323 597,03 €	4,91%
014 : atténuations de produits	4 786 574,00 €	5 130 055,00 €	343 481,00 €	7,18%
016 : APA	31 821 177,98 €	30 050 912,02 €	- 1 770 265,96 €	-5,56%
017 : RSA	15 990 891,03 €	15 592 257,17 €	- 398 633,86 €	-2,49%
65 : Autres charges de gestion courante	57 142 901,55 €	63 080 711,42 €	5 937 809,87 €	10,39%
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	94 705,96 €	95 805,34 €	1 099,38 €	1,16%
66 : charges financières	1 389 948,18 €	2 128 656,64 €	738 708,46 €	53,15%
67 : charges spécifiques	106 535,12 €	9 687,23 €	- 96 847,89 €	-90,91%
68 : Provisions	83 619,36 €	360 000,00 €	276 380,64 €	330,52%
Sous total dépenses réelles	174 179 281,70 €	181 476 800,11 €	7 297 518,41 €	4,19%
042 : opérations d'ordre	10 954 014,80 €	11 652 899,31 €	698 884,51 €	6,38%
023 : virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	185 133 296,50 €	193 129 699,42 €	7 996 402,92 €	4,32%

Nous constatons donc que l'essentiel des évolutions se concentre autour de quatre chapitres : les chapitres 012 (dépenses de personnel), 65 (autres charges de gestion courante), 016 (APA) et 66 (charges financières). Un peu plus à la marge, des évolutions notables sont aussi constatées au niveau des chapitres 014 (atténuations de produits), 017 (RSA) et 68 (provisions).

S'agissant tout d'abord des charges de personnel (chapitre 012), nous observons que ces dernières augmentent de plus de 2,3 Millions € entre 2022 et 2023 (+ 4,91 %). Elles s'élèvent à **49,6 Millions €** et représentent 27,36 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation importante est à mettre en lien avec les dispositions réglementaires décidées nationalement (effet année pleine pour la revalorisation du point d'indice de 3,5 % intervenue en juillet 2022, nouvelle revalorisation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, augmentation du SMIC de + 2,2 % intervenue en mai 2023, effet année pleine pour la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux dans le cadre du Ségur, revalorisation de la rémunération des assistants familiaux dans le cadre de la loi Taquet). Alors que ces mesures ne font l'objet d'aucune compensation financière par l'Etat, une nouvelle augmentation importante des dépenses RH est projetée entre 2023 et 2024.

La principale augmentation concerne surtout les dépenses du chapitre 65 "autres charges de gestion courantes". Ces dernières progressent de plus de 5,9 Millions € entre 2022 et 2023, soit + 10,39 %. Elles s'élèvent désormais à plus de **63 Millions €** et représentent 34,76 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Nous retrouvons au sein de ce chapitre deux types de dépenses essentiellement :

- Les dépenses sociales autres que l'APA et le RSA (PCH, hébergement, ASE)
- Le financement des satellites du Département (SDIS, collèges, associations, syndicats mixtes, GIP).

Les principales évolutions de dépenses au sein de ce chapitre entre 2022 et 2023 sont récapitulées dans le tableau ci-après :

PRINCIPALES EVOLUTIONS 2023/2022 chapitre 65	Dépense 2022	Dépense 2023	Différence 2023/2022	en %
DGF des collèges	1 560 604,50 €	1 986 350,00 €	425 745,50 €	27,28%
SDIS (part fonctionnement)	6 650 000,00 €	7 190 002,73 €	540 002,73 €	8,12%
Contribution statutaire DORSAL	122 571,03 €	171 320,33 €	48 749,30 €	39,77%
Plan vélos	- €	39 685,71 €	39 685,71 €	
PCH	4 117 712,03 €	4 690 894,61 €	573 182,58 €	13,92%
Foyers de l'enfance, centres et hotels maternels, dont CDEF (ASE, compte 652411)	2 671 962,45 €	2 851 847,33 €	179 884,88 €	6,73%
Maisons d'enfants à caractère social (ASE, compte 652412) : ligne avec les MNA depuis 2023, la dépense était au compte 652228 jusqu'en 2022 inclus	1 522 180,90 €	3 219 935,19 €	1 697 754,29 €	111,53%
Lieux de vie et d'accueil (ASE, compte 652413)	1 217 239,82 €	1 731 057,20 €	513 817,38 €	42,21%
Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile (ASE, compte 652416)	740 228,76 €	970 956,35 €	230 727,59 €	31,17%
Accueil familial (compte 6522)	1 890 460,27 €	1 931 904,47 €	41 444,20 €	2,19%
Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés (DPPA, compte 65242)	18 913 881,68 €	20 174 418,44 €	1 260 536,76 €	6,66%
			5 551 530,92 €	

Cela met en évidence que les augmentations de dépenses ont autant concerné le financement des satellites du Département (notamment le SDIS et les collèges via la DGF) que l'action sociale (notamment la PCH, le financement des établissements pour personnes handicapées et l'ASE).

A l'inverse, une baisse assez significative est observée s'agissant des dépenses APA, comme indiqué dans le tableau ci-après (- 1,8 Millions €, soit - 5,56 %) :

Dépenses APA (chapitre 016)	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart en €	% évolution
APA à domicile versée au service d'aide à domicile	13 827 820,01 €	10 519 036,48 €	- 3 308 783,53 €	-23,93%
APA Dotation qualité	- €	1 719 855,51 €	1 719 855,51 €	
APA à domicile versée au bénéficiaire	6 277 756,59 €	5 916 564,89 €	- 361 191,70 €	-5,75%
APA versée au bénéficiaire en établissement	906 371,82 €	887 713,59 €	- 18 658,23 €	-2,06%
APA versée à l'établissement	10 809 229,56 €	11 007 741,55 €	198 511,99 €	1,84%
TOTAL DEPENSES APA	31 821 177,98 €	30 050 912,02 €	- 1 770 265,96 €	-5,56%

La baisse se concentre sur l'APA à domicile, devant la difficulté à réaliser intégralement les plans d'aides prescrits, faute de personnel suffisant dans les services d'aide à domicile notamment. Le montant des dépenses APA demeure néanmoins important dans notre Département : les dépenses APA représentent encore 16,56 % des dépenses réelles de fonctionnement et un peu plus de 250 € par habitant (quand la moyenne nationale se situe plutôt entre 110 € et 120 € par habitant).

La même tendance baissière est constatée s'agissant des dépenses relatives aux allocations RSA (chapitre 017) : elles représentent **15 592 257,17 €** fin 2023 contre **15 990 891,03 €** fin 2022, **soit une baisse de quasiment 400 000 € (- 2,49 %)**. C'est la deuxième année consécutive qu'une baisse est observée. A noter toutefois que les dépenses RSA demeurent encore supérieures à leur niveau atteint avant la crise sanitaire de 2020, puisque les allocations RSA s'élevaient par exemple à **15,2 Millions €** fin 2018 ou encore **15,4 Millions €** fin 2019 ;

Une augmentation importante est en revanche relevée s'agissant des charges financières (intérêts des emprunts). Ces dépenses du chapitre progressent en effet de plus de 738 000 € entre 2022 et 2023 (+ 53,15 %) sous l'effet de la remontée en flèche des taux d'intérêts. Et encore, notre Département demeure relativement "épargné" puisque la dette souscrite à taux variable (Euribor, Livret A) ne représente que 30 % de notre encours. Mais là où le taux moyen de notre encours était de seulement 1,42 % fin 2022, il s'élevait à 2,10 % fin 2023, d'où la hausse enregistrée sur les charges financières l'an dernier.

Les deux dernières évolutions importantes de dépenses entre 2022 et 2023 concernent celles des chapitres 014 "atténuations de produits" et 68 "provisions".

S'agissant tout d'abord des dépenses du chapitre 014, ces dernières s'élèvent à **5 130 055 €** fin 2023 contre **4 786 574 €** en 2022 (+ **343 481 €**, soit + 7,18 %). Outre l'attribution de compensation versée à la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du transfert de la compétence Transport pour **3 967 821 €** (montant figé), nous retrouvons ici la contribution du Département au fonds globalisé de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), qui a fortement augmenté en 2023 (**883 381 €** contre **818 753 €** l'année précédente) et surtout un remboursement de TVA effectué au profit de l'État à hauteur de **278 853 €** (trop perçu de TVA au titre de l'année 2022, régularisation effectuée au premier trimestre 2023 une fois l'encaissement définitif de TVA au niveau de l'État connu).

S'agissant ensuite des provisions pour risques, ces dernières sont beaucoup plus importantes en 2023 que

les années précédentes (**360 000 €** contre **80 000 €** en moyenne auparavant) ainsi qu'une recommandation formulée par la Chambre Régional des Comptes (CRC), à savoir couvrir le risque de monétisation des Compte Epargne Temps (CET).

Les autres postes de dépenses en section de fonctionnement connaissent moins d'évolutions notables entre 2022 et 2023 :

* les dépenses du chapitre 011 ("charges à caractère général") diminuent de plus de **57 000 €** et s'élèvent à un peu moins de **15,4 Millions €** fin 2023. Il est important de souligner que le département pilote de manière effective ces dépenses, puisqu'elles se maintiennent strictement à **15,4 Millions €** pour la troisième année consécutive. Nous retrouvons notamment ici les dépenses relatives à l'énergie, aux carburants, aux assurances, à l'entretien de la voirie et des bâtiments, à l'achat de fournitures de petit équipement, la maintenance (informatique notamment), le transport des élèves handicapés ou encore les frais de déplacement des agents et des assistants familiaux.

* les dépenses du chapitre 67 ("dépenses spécifiques") diminuent entre 2022 et 2023 : elles représentent **9 687,23 €** en 2023 contre **106 535,12 €** l'année précédente. Figurent exclusivement ici des annulations de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs à 2023.

* enfin, les dépenses relatives au fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586) s'élèvent à **95 805,34 €** (en légère hausse par rapport aux **94 705,96 €** de 2022 suite au dégel du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022 puis à nouveau au 1^{er} juillet 2023).

Pour information, les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement se sont quant à elles élevées à **11 652 899,31 €** en 2023. Elles sont essentiellement constituées des écritures d'amortissement des immobilisations (pour **10 876 292,88 €** en 2023).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **32 210 804,89 €** en 2023.

Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2023 sont les suivants :

- **les dépenses d'équipement (hors travaux en régie) s'élèvent à 20 450 795,35 €**. Nous observons notamment que :

* les investissements directs (chapitres par nature 20, 21 et 23) représentent **72,14 %** des dépenses d'équipement réalisées en 2023, avec un volume de **14 753 113,71 €**.

Ils sont constitués des acquisitions corporelles (véhicules, mobilier, matériel et outillage technique, matériel informatique, petits travaux d'entretien...) pour **2 355 200,26 €** (chapitre 21), des acquisitions incorporelles (logiciels, frais d'études préalables à la réalisation de travaux, frais d'insertion...) pour **1 613 309,89 €** (chapitre 20) et des travaux en cours pour **10 784 603,56 €** (chapitre 23). Comme à l'accoutumée, les volumes les plus importants ont été destinés aux infrastructures routières ainsi qu'aux travaux dans les collèges et sur les bâtiments départementaux.

* les aides à l'équipement des tiers (subventions d'équipement versées, chapitre 204) représentent **27,86 %** des dépenses d'équipement réalisées en 2023, avec un volume de **5 697 681,64 €**.

Nous retrouvons notamment à l'intérieur de cette enveloppe de **5,7 Millions €** les subventions d'équipement versées à la Cité de la Tapisserie (**324 285,46 €**), au SDIS (**150 000 €**), à Domo Creuse Assistance dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) (**99 999,96 €**), à DORSAL (**1 214 339,95 €**), à la Région Nouvelle-Aquitaine pour les travaux dans les cités mixtes d'Aubusson et La Souterraine (**488 340,17 €** au total) ou encore les aides aux Coopérative d'Utilisation Matériels Agricoles (CUMA) (**126 992,44 €**), les subventions versées en matière d'habitat (subventions Projet d'Intérêt Général (PIG) Habitat et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à hauteur respectivement de **105 225,57 €** et **91 000 €**, soit **196 225,57 €** au total) et évidemment les versements effectués au titre des contrats Boost'Ter et Boost'Comm'Une (**1 081 885,71 €** au total) et en matière d'Eau et d'Assainissement (**1 804 387,21 €** au total en 2023).

Nous observons que les travaux en matière de voirie représentent la principale enveloppe des investissements réalisés en 2023 (36 %) devant les travaux dans les collèges et les cités mixtes (15,50 % des investissements 2023), les dépenses en matière d'Eau et d'Assainissement (8,36 %), les dépenses

relatives à l'informatique et à la transformation numérique de la collectivité (4,50 %), les dépenses en matière de numérique et de déploiement de la fibre (5,57 %), celles relatives aux solidarités et politiques territoriales (4,96 %) ou encore les travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges (4,49 %),

Les autres enveloppes consommées (hors travaux en régie) sont toutes inférieures à **550 000 €** et représentent donc chacune moins de 3 % des investissements réalisés en 2023.

- **le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 11 233 072,54 €** en 2023 (chapitre 16), un montant en légère diminution donc par rapport aux **11 695 863,07 €** remboursés en 2022 et aux **11 842 890,88 €** remboursés en 2021.

- enfin, **les opérations financières** réalisées en 2023 ont été relativement importantes par rapport au niveau observé en 2021 et en 2022. Ces opérations financières s'élèvent en effet à **526 937 €** en 2023 contre **400 526,52 €** en 2022 et **420 169,45 €** en 2021.

Nous y trouvons principalement l'avance de **400 000 €** octroyée fin 2023 au SDIS pour l'achat de véhicules mais aussi les avances versées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre du financement du jalon 2 du déploiement de la fibre optique sur le territoire creusois (**100 106 €** au total).

Enfin, nous retrouvons les prêts accordés par le département au personnel et aux étudiants pour un montant de **26 831 €**.

Pour information, les dépenses d'ordre de la section d'investissement se sont élevées à **4 938 991,60 €** en 2023. Nous retrouvons notamment les écritures d'intégration patrimoniale (frais d'études, frais d'insertion) au chapitre 041 pour un montant de **289 798,32 €**, mais aussi des écritures relatives aux travaux en régie ou à l'amortissement des subventions d'investissement transférables au chapitre 040 pour un montant total de **4 649 193,28 €**.

L'ensemble des dépenses d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui nous permet d'observer que **le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 68,28 % en 2023** :

Dépenses d'investissement	Prévisions 2023 (BP + DM + virements de crédits)	Réalisé 2023	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €	- €	0,00%
16 : emprunts	11 500 000,00 €	11 233 072,54 €	97,68%
20 : immobilisations incorporelles	3 742 894,97 €	1 613 309,89 €	43,10%
204 : subventions d'équipement versées	9 504 480,07 €	5 697 681,64 €	59,95%
21 : immobilisations corporelles	5 876 608,59 €	2 355 200,26 €	40,08%
23 : immobilisations en cours	15 100 642,00 €	10 784 603,56 €	71,42%
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	
27 : autres immobilisations financières	749 000,00 €	526 937,00 €	70,35%
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	0,00%
4581 : opérations sous mandat	670 700,00 €	- €	0,00%
Sous total dépenses réelles	47 175 325,63 €	32 210 804,89 €	68,28%
040 : opérations d'ordre	4 800 000,00 €	4 649 193,28 €	96,86%
041 : opérations patrimoniales	4 800 000,00 €	289 798,32 €	6,04%
001 : Résultat antérieur reporté	13 700 595,37 €	- €	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 475 921,00 €	37 149 796,49 €	52,71%

Commentaire : le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement ainsi calculé doit être retraité. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'adoption de la nomenclature M57, le chapitre relatif aux dépenses imprévues a été supprimé. Cela nous oblige donc à intégrer directement des "réserves" au sein des chapitres par nature, afin de pouvoir faire face à d'éventuels aléas en cours d'exécution budgétaire. Ces réserves s'élevaient à **3 805 745,03 €** en 2023, réparties de la manière suivante : **727 731 €** au chapitre 20, **1 091 014,03 €** au chapitre 204, **660 000 €** au chapitre 21 et **1 327 000 €** au chapitre 23.

En mettant de côté ces réserves, le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement s'élève à **74,27 %** en 2023.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **27 373 633,46 €** en 2023. nous pouvons mentionner au titre de l'année 2023 sont les suivants :

- les recettes financières s'élèvent à **17 608 695,30 €**, parmi lesquelles nous retrouvons :

* **2 716 508,26 €** au titre du fonds de compensation de la TVA ;

* **112 180,13 €** au titre des remboursements de prêts et avances accordés par le Département aux collectivités, aux groupements, au personnel ainsi qu'aux étudiants ;

* **9 315,59 €** au titre d'écritures comptables de régularisation (révisions négatives sur des marchés de travaux ayant donné lieu à l'émission de titres de recettes) :

* **670 691,32 €** au titre de l'avance de 15 % versée par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energie (ADEME) au Conseil départemental de la Creuse dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial (convention de mandat signée en ce sens) ;

* **14 100 000 €** au titre de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2022 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en 2023 (via l'émission d'un titre de recettes au compte 1068).

- les subventions d'investissement s'élèvent à **1 764 938,16 €** parmi lesquelles nous retrouvons notamment :

* **729 274 €** de dotation départementale d'équipement des collèges ;

* **720 903 €** de produit des amendes des radars automatiques et de police ;

* les autres subventions perçues en 2023, pour un montant total de **314 761,16 €**, proviennent des différents partenaires institutionnels du département : la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) pour **22 100 €**, la Région Nouvelle-Aquitaine pour **6 000 €** et surtout l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour **286 661,16 €**.

- le complément provient de la souscription de deux emprunts pour un total de **8 Millions €**, en forte diminution donc par rapport aux enveloppes d'emprunt mobilisées les années précédentes (**13,5 Millions €** en 2018 et en 2019, **12,5 Millions €** en 2020, **10 Millions €** en 2021 et **9 Millions €** en 2022).

Pour information, les recettes d'ordre de la section d'investissement se sont élevées à **11 942 697,63 €** en 2023. Nous retrouvons les écritures d'intégration patrimoniale (frais d'études et d'insertion, récupérations d'avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics de travaux) pour un montant de **289 798,32 €** au chapitre 041, mais aussi les écritures relatives à l'amortissement des immobilisations du Conseil départemental (chapitre 040 dont le total s'élève à **11 652 899,31 €**).

L'ensemble des recettes d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui nous permet bien de constater **un taux de réalisation de 93,78 % s'agissant des recettes réelles d'investissement en 2023** :

Recettes d'investissement	Prévisions 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 716 508,00 €	2 716 508,26 €	100,00%
13 : subventions d'investissement	3 610 133,00 €	1 764 938,16 €	48,89%
16 : emprunts	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	100,00%
20 : immobilisations incorporelles	- €	- €	
204 : subventions d'équipement versées	- €	- €	
1068 : Affectation du résultat	14 100 000,00 €	14 100 000,00 €	100,00%
23 : immobilisations en cours	9 315,00 €	9 315,59 €	100,01%
27 : autres immobilisations financières	81 146,00 €	112 180,13 €	138,24%
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	0,00%
4581 : opérations sous mandat	670 700,00 €	670 691,32 €	100,00%
Sous total recettes réelles d'investissement	29 188 802,00 €	27 373 633,46 €	93,78%
024 : produits des cessions d'immobilisations	75 000,00 €	- €	0,00%
040 : opérations d'ordre	11 427 000,00 €	11 652 899,31 €	101,98%
041 : opérations patrimoniales	4 800 000,00 €	289 798,32 €	6,04%
021 : virement de la section de fonctionnement	24 985 119,00 €	- €	0,00%
001 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	70 475 921,00 €	39 316 331,09 €	55,79%

Le tableau ci-après permet d'observer l'évolution du poids de chacune des recettes au sein de la masse globale des recettes réelles d'investissement entre 2021 et 2023 :

	2021		2022		2023	
	Montant	Poids en %	Montant	Poids en %	Montant	Poids en %
FCTVA	2 143 535,43 €	12,52%	2 400 152,62 €	10,93%	2 716 508,26 €	10,17%
Remboursement des prêts et avances octroyés par le Département à des tiers	151 492,19 €	0,88%	122 314,88 €	0,56%	112 180,13 €	0,42%
Opérations sous mandat (compte de tiers)	- €	0,00%	- €	0,00%	670 691,32 €	2,51%
Annulations de mandats sur exercices antérieurs / avoirs sur marchés publics	182 977,17 €	1,07%	3 272,64 €	0,01%	9 315,59 €	0,03%
SOUS TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 478 004,79 €	14,47%	2 525 740,14 €	11,50%	2 838 003,98 €	10,63%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	729 274,00 €	4,26%	729 274,00 €	3,32%	729 274,00 €	2,73%
Produit des amendes des radars automatiques et de police	720 507,00 €	4,21%	721 521,00 €	3,29%	720 903,00 €	2,70%
DSID	2 985 141,98 €	17,43%	921 014,07 €	4,19%	- €	0,00%
Autres subventions d'équipement (Etat, Europe, Région)	209 934,26 €	1,23%	64 482,38 €	0,29%	314 761,16 €	1,18%
SOUS TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 644 857,24 €	27,13%	2 436 291,45 €	11,09%	1 764 938,16 €	6,61%
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement	- €		8 000 000,00 €	36,43%	14 100 000,00 €	52,80%
EMPRUNTS contractés	10 000 000,00 €	58,40%	9 000 000,00 €	40,98%	8 000 000,00 €	29,96%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 122 862,03 €	100,00%	21 962 031,59 €	100,00%	26 702 942,14 €	100,00%

Il est intéressant de noter que le poids des subventions diminue nettement à l'intérieur des recettes réelles d'investissement, suite à la réforme de la DSID ("suppression de la part péréquation", qui était garantie chaque année). De même, le poids des emprunts diminue également en raison d'un moindre recours (- 1 Millions € chaque année entre 2021 et 2023) mais aussi car le Département s'appuie désormais sur la mobilisation d'une partie de son excédent de fonctionnement pour financer ses investissements.

3ème PARTIE : LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : APPROCHE OPÉRATIONNELLE PAR FONCTION BUDGÉTAIRE

Il s'agit ici de présenter brièvement les principales réalisations de l'exercice 2023, présentées par fonction budgétaire, en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 déclinées par fonction budgétaires sont récapitulées dans le tableau ci-après. Il est précisé que les dépenses de personnel sont ventilées et intégrées dans chacune des fonctions budgétaires ci-après :

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023		Volume sur le total des recettes en %	Volume sur le total des recettes réelles en %
Services généraux	1 966 536,67 €	0,96%	0,98%
Sécurité (dont SDIS)	86 990,00 €	0,04%	0,04%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	501 687,21 €	0,24%	0,25%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	591 871,03 €	0,29%	0,29%
Santé et action sociale (dont concours CNSA)	27 545 717,27 €	13,40%	13,71%
Aménagement des territoires et Habitat	89 653,00 €	0,04%	0,04%
Action économique (dont attractivité territoriale et Labo)	213 137,16 €	0,10%	0,11%
Environnement	1 023 315,11 €	0,50%	0,51%
Transports (dont voirie départementale et Parc départemental)	1 315 265,32 €	0,64%	0,65%
Opérations non ventilables (dont recettes fiscales et dotations)	167 579 155,66 €	81,52%	83,41%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	200 913 328,43 €	97,74%	100,00%
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements, travaux en régie...)</i>	4 649 193,28 €	2,26%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	205 562 521,71 €	100,00%	

Les opérations dites "non ventilables" qui regroupent notamment les impôts et taxes, la fiscalité locale et une grande partie des dotations et participations constituent les principales enveloppes de ressources du Département en 2023. Elles représentent **81,52 %** des recettes de fonctionnement 2023 du Département (en incluant les recettes d'ordre de la section de fonctionnement) et même **83,41 %** des recettes si l'on ne prend en compte uniquement que les recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, nous retrouvons au sein des opérations dites "non ventilables" les recettes suivantes : les IFR (0,8 Millions €), le FNGIR (3 Millions €), les DMTO (11,5 Millions €), le fonds globalisé de péréquation des DMTO (13,5 Millions €), la taxe d'aménagement (1 Millions €), la TSCA (29,8 Millions €), la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (1,7 Millions €), la TICPE (10,5 M€), la fraction de TVA de droit commun qui se substitue à la taxe foncière sur les propriétés bâties (31,1 Millions €), la fraction de TVA qui se substitue à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et au fonds de péréquation de la CVAE (3,9 Millions €), la fraction complémentaire de TVA dont bénéficient les départements les plus fragiles (1,2 Millions €), la DGF (44,5 Millions €), le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) (6,7 Millions €), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (3,3 Millions €), les allocations compensatrices (1,8 Millions €), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) (1,7 Millions €), le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) (0,8 Millions €) ou encore le FCTVA perçu au titre des dépenses d'entretien réalisées en 2022 (0,2 Millions €).

A noter également que les recettes rattachées à l'action sociale représentent un peu plus de **13 %** des recettes de fonctionnement perçues par le Département en 2023. Nous y trouvons essentiellement les dotations versées par la CNSA pour le financement de l'APA (15,1 Millions €), de la PCH (1,8 Millions €), de la MDPH (0,5 Millions €), le financement de la mise en œuvre de l'avenant 43, de la dotation qualité dans les SAAD ou encore la compensation versée dans le cadre des revalorisations salariales introduites par le Ségur de la santé (3 Millions € au total). Les autres recettes de fonctionnement rattachées aux diverses fonctions budgétaires sont peu significatives et représentent toutes moins de 1 % des recettes de fonctionnement perçues en 2023 par le département.

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023		Volume sur le total des dépenses en %	Volume sur le total des dépenses réelles en %
Services généraux	14 641 916,50 €	7,58%	8,07%
Sécurité (dont SDIS)	7 198 439,58 €	3,73%	3,97%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	8 859 296,38 €	4,59%	4,88%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 767 071,69 €	3,50%	3,73%
Santé et action sociale	113 833 327,71 €	58,94%	62,73%
Aménagement des territoires (dont DORSAL) et Habitat	213 225,13 €	0,11%	0,12%
Action économique (dont attractivité territoriale et Labo)	3 101 943,65 €	1,61%	1,71%
Environnement	1 390 198,49 €	0,72%	0,77%
Transports (dont voirie départementale et Parc départemental)	22 091 485,72 €	11,44%	12,17%
Opérations non ventilables (dont provision pour CET, contribution au fonds de péréquation DMTO et intérêts de la dette)	3 379 895,26 €	1,75%	1,86%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	181 476 800,11 €	93,97%	100,00%
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements)</i>	<i>11 652 899,31 €</i>	<i>6,03%</i>	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	193 129 699,42 €	100,00%	

Le tableau ci-dessus est la traduction parfaite du rôle central que joue le département pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens.

Les dépenses en matière d'action sociale et de santé constituent en effet, et de très loin, la première enveloppe des dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 : elles représentent **58,94 %** du total des dépenses de fonctionnement (en incluant les opérations d'ordre) et même **62,73 %** des dépenses de fonctionnement mandatées en 2023 quand on ne prend en compte que les écritures réelles. Elles s'élèvent ainsi à plus de **113,8 Millions €**.

Outre les dépenses de personnel rattachées à la fonction budgétaire numéro 4, nous retrouvons notamment à l'intérieur de cette enveloppe les dépenses relatives aux trois AIS :

l'APA (**30 Millions €**), le RSA (**15,6 Millions €**) et la PCH (**4,7 Millions €**). Nous retrouvons aussi les dépenses relatives aux frais de séjour en établissement médico-sociaux et autres lieux d'accueil (ASE, personnes âgées, personnes handicapées) pour un total de **32,8 Millions €**.

Viennent ensuite, assez nettement derrière, les dépenses relatives à la fonction 8 "transports" qui représentent environ 12 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2023 (**22,1 Millions €**) et regroupent notamment les dépenses liées à l'entretien de la voirie et celles du Parc départemental et des UTT, puis les dépenses relatives à la fonction 0 "services généraux" qui représentent un peu plus de 8 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 (**14,6 Millions €**), les dépenses relatives à la fonction 2 "enseignement" qui représentent quasiment 5 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2023 (**8,8 Millions €**), et enfin, quasiment au même niveau, les dépenses relatives aux fonctions 1 "sécurité" (**7,2 Millions €** dont la contribution au fonctionnement au SDIS) et 3 "culture, jeunesse, sports et loisirs" (**6,8 Millions €**) qui représentent chacune environ 4 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

Toutes les autres dépenses sont peu significatives en volume puisqu'elles représentent chacune moins de 3 % des dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'année 2023.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2023 déclinées par fonction budgétaires sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		Volume sur le total des dépenses en %	Volume sur le total des dépenses réelles en %
Services généraux	1 750 074,87 €	4,71%	5,43%
Sécurité (dont SDIS)	550 000,00 €	1,48%	1,71%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	4 134 401,07 €	11,13%	12,84%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 039 834,25 €	2,80%	3,23%
Santé et action sociale	356 791,37 €	0,96%	1,11%
Aménagement des territoires (dont fibre) et Habitat	1 330 842,95 €	3,58%	4,13%
Action économique (dont attractivité territoriale et politiques territoriales)	1 208 878,15 €	3,25%	3,75%
Environnement (dont eau et assainissement)	2 185 327,43 €	5,88%	6,78%
Transports (dont voirie départementale et Parc départemental)	8 465 093,57 €	22,79%	26,28%
Opérations non ventilables	11 189 561,23 €	30,12%	34,74%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 210 804,89 €	86,71%	100,00%
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>289 798,32 €</i>	<i>0,78%</i>	
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements, travaux en régie...)</i>	<i>4 649 193,28 €</i>	<i>12,51%</i>	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	37 149 796,49 €	100%	

S'agissant des dépenses d'investissement réalisées en 2023, le premier constat est que les écritures réelles représentent 86,71 % contre 13,29 % pour les opérations d'ordre (intégrations patrimoniales, travaux en régie, amortissements des subventions d'équipement transférables).

Parmi les dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de l'année 2023, nous observons que quatre enveloppes représentent à elles seules 80,64 % du total :

il s'agit des dépenses rattachées aux fonctions 2 "enseignement", 7 "environnement", 8 "transports" et les opérations dites "non ventilables".

Au sein des opérations dites "non ventilables" dont les dépenses s'élèvent à **11,2 Millions €** en 2023, nous retrouvons le remboursement du capital des emprunts.

Au sein des dépenses relatives à la fonction 8 "Transports" qui s'élèvent à **8,5 Millions €** en 2023, nous retrouvons notamment les **7,8 Millions €** de travaux réalisés sur les routes mais aussi des travaux réalisés sur les UTT et les centres d'exploitation (**0,1 Millions €**) ou encore les acquisitions du PARC (matériel de transport, matériel et outillage technique) pour **0,3 Millions €**.

La troisième enveloppe d'investissements la plus significative en 2023 est celle relative à la fonction 2 "enseignement" (**4,1 Millions €**, soit 12,84 % des dépenses réelles d'investissement). Nous y trouvons les travaux réalisés dans les collèges et les cités mixtes d'Aubusson et de La Souterraine (**3,4 Millions €** environ), les dépenses en matière d'équipement informatique dans les collèges (**0,3 Millions €**) ou encore les dépenses relatives à l'acquisition de mobilier ou de matériel de cuisine pour les collèges (**0,4 Millions €**).

Viennent ensuite les dépenses relatives à la fonction 7 "environnement" qui s'élèvent à quasiment **2,2 Millions €** (dont **1,2 Millions €** de dépenses au titre du Programme départemental d'adduction en eau potable et **0,5 Millions €** de dépenses au titre du Programme départemental d'assainissement), puis celles relatives à la fonction 0 "services généraux" qui s'élèvent à un peu plus de **1,7 Millions €** (dont **1,3 Millions €** de dépenses en matière informatique et liées à la transformation numérique du Département mais aussi **145 625,17 €** de travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction) et les dépenses rattachées à la fonction 5 "aménagement des territoires" qui s'élèvent à un peu plus de **1,3 Millions €** (dont **1,2 Millions €** au titre du fonds de concours versé à DORSAL dans le cadre du financement du déploiement de la fibre et **0,1 Millions €** au titre des avances remboursables versées aux EPCI creusois pour le déploiement de la fibre sur le territoire).

Les dépenses rattachées aux autres fonctions budgétaires sont moins significatives, chacune représentant moins de 4 % du total des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2023.

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023		Volume sur le total des recettes en %	Volume sur le total des recettes réelles en %
Services généraux	14 684,00 €	0,04%	0,05%
Sécurité (dont SDIS)	- €	0,00%	0,00%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	733 274,00 €	1,87%	2,68%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	28 100,00 €	0,07%	0,10%
Santé et action sociale	38 350,00 €	0,10%	0,14%
Aménagement des territoires et Habitat	54 073,40 €	0,14%	0,20%
Action économique (dont attractivité territoriale et Labo)	1 072,73 €	0,00%	0,00%
Environnement	957 352,48 €	2,43%	3,50%
Transports (dont voirie départementale et Parc départemental)	756 912,90 €	1,93%	2,77%
Opérations non ventilables (dont emprunt et affectation du résultat au 1068)	24 789 813,95 €	63,05%	90,56%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	27 373 633,46 €	69,62%	100,00%
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>289 798,32 €</i>	<i>0,74%</i>	
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements)</i>	<i>11 652 899,31 €</i>	<i>29,64%</i>	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	39 316 331,09 €	100,00%	

Les opérations d'ordre (amortissements des immobilisations, intégrations patrimoniales) représentent près d'un tiers des recettes de la section d'investissement en 2023 : 30,38 %, contre 69,62 % pour les opérations réelles.

Le second élément notable à mentionner est que les opérations non ventilables représentent à elles seules **90,56 %** des recettes réelles d'investissement encaissées en 2023. Nous y retrouvons notamment l'emprunt réalisé à hauteur de **8 Millions €** l'an dernier, mais aussi le FCTVA encaissé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (**2,7 Millions €**) ou encore l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2022 pour couvrir les besoins de la section d'investissement en 2023 (**14,1 Millions €**).

Pour information enfin, les recettes d'investissement issues des fonctions 7 "environnement", 8 "transports" et 2 "enseignement" représentent à elles trois **8,94 %** des recettes réelles d'investissement perçues en 2023 par le département. Nous y trouvons en effet le produit des amendes de radars automatiques et des amendes de police (**720 903 €** rattachés à la fonction 8), la dotation départementale d'équipement des collèges (**729 274 €** rattachés à la fonction 2) ou encore l'avance de 15 % versée fin 2023 par l'ADEME dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial (**670 691,32 €** rattachés à la fonction 7).

Les autres recettes sont peu significatives, chacune représentant moins de 1 % des recettes réelles d'investissement perçues en 2023 par le Conseil départemental.